



AVIS DE CONFORMITÉ

Etude Individuelle et Nationale sur les Consommations Alimentaires (INCA3)

Service producteur : Direction de l'Évaluation des Risques (DER) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

Opportunité : avis favorable émis le 15 juin 2011 par la Commission Services publics et services aux publics

Réunion du Comité du label du 14 juin 2012 (formation Ménages)

L'étude répond à des demandes tant nationales qu'européennes. Au niveau national, elle prend place dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) 2011-2015 et du programme national pour l'alimentation (PNA) 2010-2013 sans oublier que l'Agence Nationale de Sécurité de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail (Anses) a pour mission de mesurer les consommations alimentaires et leurs incidences sanitaires. Au niveau européen, c'est une étude servant à répondre à plusieurs règlements européens. La surveillance des consommations d'aliments, d'ingrédients ou d'expositions aux substances présentes dans les aliments fait effectivement l'objet de plusieurs règlements ou directives européens.

L'étude INCA3 est la troisième étude du genre menée en France. Des études similaires ont déjà été réalisées en 1998-1999 conjointement par le Crédoc et l'Afssa (INCA1) et en 2006-2007 par l'Afssa (INCA2). L'étude INCA3 intègre des modifications méthodologiques par rapport à la précédente édition pour permettre une standardisation européenne demandée par l'agence européenne sur la sécurité sanitaire (EFSA) qui utilisera également ces données pour ses évaluations de risque. INCA3 est réalisée en partenariat avec deux instituts en charge d'études nationales sur l'alimentation, la nutrition et l'activité physique en France : l'Institut national de veille sanitaire (InVS) et l'Institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (Inpes). Ainsi, cette étude est jumelée à l'étude Esteban (Etude de Santé sur l'Environnement, la Biosurveillance, l'Activité physique et la Nutrition) de l'InVS.

L'étude a pour objectif de recueillir des données nationales sur les consommations alimentaires individuelles aussi détaillées que possible et des données nationales sur les comportements alimentaires pouvant induire des risques sanitaires. Elle sert ainsi à évaluer les risques nutritionnels et sanitaires et à comparer les expositions de la population française à celles des autres pays européens dans le cadre du réseau des agences sanitaires européennes. Enfin l'étude doit permettre de recueillir des données nationales sur les facteurs potentiellement associés aux pratiques et habitudes alimentaires et à l'activité physique, susceptibles d'être améliorés dans le cadre de la prévention et de l'éducation pour la santé (par exemple, les connaissances, les attitudes et les opinions).

L'étude concerne les membres âgés de moins de 80 ans des ménages ordinaires de France métropolitaine hors Corse. L'objectif est d'interroger 5 000 personnes (2 800 adultes de 18 à 79 ans et 2 200 enfants et adolescents de la naissance à 17 ans). Un sur-échantillon de 100 femmes enceintes est prévu à la demande de l'EFSA.

La collecte de l'étude devrait **débuter en avril 2013** et s'échelonner sur une période minimale de 12 mois pour tenir compte de la saisonnalité des comportements alimentaires. L'échantillon sera divisé aléatoirement en quatre vagues d'enquête, une pour chaque saison.

.../...

L'accord de participation à l'étude est sollicité par téléphone après envoi d'un courrier. L'étude est ensuite réalisée en deux phases : visite à domicile puis appels téléphoniques complétés par un questionnaire auto-administré et un fréquentiel alimentaire, pouvant être remplis sous format papier ou **par Internet**. L'étude alimentaire consiste en trois rappels des 24 heures fixés aléatoirement sur une période de trois semaines. L'enquêté doit décrire ce qu'il a consommé la veille depuis l'heure du lever jusqu'au lever du jour suivant. Les trois rappels de 24 heures sont réalisés par téléphone sous CATI (logiciel EPIC-Soft de l'OMS). Leurs dates et heures ne sont pas communiquées à l'avance pour les individus de 11 à 79 ans. Chaque rappel prend environ 45 minutes. La réponse par un autre membre du foyer n'est admise que si la personne sélectionnée est un enfant de 0 à 10 ans. Dans ce cas, le parent qui est interrogé avec l'enfant est prévenu des dates et heures des appels. Les consommations des 24 heures sont enregistrées sur un carnet remis lors de la visite avant l'appel téléphonique. Un questionnaire complémentaire sur les caractéristiques socio-démographiques, l'activité physique et la consommation de compléments alimentaires au cours des douze derniers mois est administré en face à face lors de la visite. De plus, un questionnaire auto-administré sur les habitudes alimentaires, les comportements en matière de sécurité sanitaire des aliments et les fréquences annuelles de consommation de certains groupes d'aliments est déposé et doit être renvoyé par la poste ou rempli sur un site Internet sécurisé dans les trois semaines.

Les résultats de l'étude seront publiés sous forme d'un rapport complété par des tableaux détaillés sur le site Internet de l'Anses qui est libre d'accès. Des exemplaires papiers seront gratuitement disponibles sur demande. Une synthèse et des questions-réponses seront également rédigées et diffusées sur le site afin de rendre les résultats compréhensibles par les non-spécialistes. Les données seront transmises à l'EFSA sous forme désagrégée pour ses propres évaluations de risques. Les données individuelles anonymisées seront mises à disposition de chercheurs dans le cadre de convention. Les participants seront informés de la publication des résultats de l'étude par courrier individuel.

Le Comité du label ne peut que se réjouir des efforts de communication mis en place par l'Anses.

Le Comité émet les recommandations suivantes :

- Le Comité attire l'attention du service enquêteur sur l'importance à attacher aux questions de pondération (pour tenir compte des probabilités de sélection multiple, compte-tenu du mode de sélection par tirage aléatoire de numéros de téléphone), ainsi qu'au suivi et à la correction de la non-réponse et à la distinction de celle-ci par rapport aux hors champ. Il est demandé au service de transmettre une note d'information sur le plan de sondage définitif, précisant les modalités de calcul des poids et de correction de la non-réponse, ainsi que sur le suivi des taux de chutes à chaque étape de la constitution de la base de sondage puis, à l'issue du déroulement de la collecte, sur les taux de non-réponse constatés.
- Une « étude de rodage » est prévue à l'automne 2012 mais elle est postérieure à la réunion du Comité du label. Elle a pour but de tester le protocole de l'enquête. Compte tenu de son caractère tardif, le Comité demande au service de lui transmettre une note d'information sur les conclusions tirées de ce test. Cette note doit notamment préciser si la non-réponse est plus forte que prévu, et si le service sera amené à raccourcir le questionnaire.
- L'étude de rodage doit aussi permettre de tester la collecte par Internet. Le Comité du label rappelle que le protocole de collecte par Internet est une démarche particulière (adresse sécurisée, identifiant, mot de passe, « bulle d'aide » sur les questions appelant des précisions éventuelles pour aider l'enquêté à y répondre...) et requiert notamment une confidentialité totale dans la collecte et la transmission des données. Cette exigence est accentuée par la nature sensible de certaines données d'ordre médical. Le service est invité à faire une note d'information sur les enseignements du test et la mise en place de ce mode de collecte.
- Le Comité du label prend acte du fait que les remarques sur la lettre-avis et le questionnaire seront prises en compte par le service.
- Le Comité demande au service de s'assurer du consentement des personnes enquêtées, ou des titulaires de l'autorité parentale (lorsque les personnes enquêtées sont des mineurs), avant l'envoi des questionnaires auto-administrés ; il rappelle que la mise en œuvre de

l'enquête nécessite une autorisation de la Cnil, après recueil de l'avis du CCTIRS. Dans le cadre de cette demande d'autorisation, la Cnil s'assurera notamment du respect des règles de confidentialité des données traitées.

- Le dossier accompagnant la demande de label indique que « Les données désagrégées seront accessibles aux chercheurs pour des analyses secondaires sur des thématiques non prioritaires pour l'Anses, l'Inpes ou l'InVS ». Compte tenu du risque d'interprétation restrictive de cette affirmation, le service est invité à rédiger une déclaration d'intention dans laquelle seront précisées les conditions d'élargissement de l'accès aux données auprès des chercheurs, tenant compte des objectifs et contraintes des partenaires de l'opération et précisant les modalités et les délais envisagés (respect d'un embargo, ouverture et accès aux fichiers).

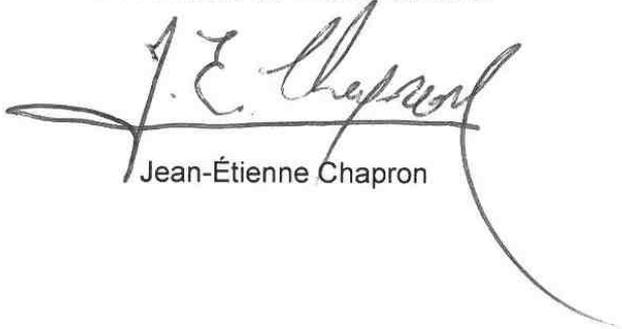
L'accès aux fichiers individuels doit être rendu possible aux chercheurs, soit via le CASD (Centre d'Accès Sécurisé aux Données) après passage devant le Comité du secret, soit via le réseau Quetelet (pour des fichiers anonymisés seulement).

- Concernant le questionnaire, le Comité du label ne s'estime pas compétent pour juger de la pertinence de l'ensemble des nomenclatures et termes indiqués. Il ne peut aller plus loin en la matière que la confiance dans le respect des règles de l'art par le service, au regard de la validation de ce questionnement par les experts du domaine, les professionnels et les utilisateurs. Toutefois, le Comité regrette que la seule modalité prévue pour adapter le questionnaire aux personnes ne maîtrisant pas le français est la présence d'une personne de la famille pouvant aider à la traduction pendant l'interview, ce qui pose des problèmes de confidentialité.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'Étude individuelle et nationale sur les consommations alimentaires (INCA3).

Ce label est valide pour les années 2013 et 2014

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron